

LE REGLEMENT GENERAL DE L'INTERNAT

Le rôle du règlement général de l'internat est de fixer un certain nombre de règles qui permettront à chacun de vivre avec un maximum de confort et d'indépendance.

Le refus de s'adapter aux règles de vie de l'internat pourra entraîner une exclusion temporaire prononcée par le chef d'établissement ou définitive par le conseil de discipline.

Tout élève interne devra avoir un correspondant (cf coupon joint).

I-HORAIRES

L'internat est ouvert du lundi 7h30 au vendredi 17h30. Vous pouvez joindre un responsable après 19h00 au **05-61-51-84-91** ou **05-61-51-84-90**.

Il est fermé le week-end, les jours fériés et durant les vacances scolaires.

6h50 : Lever des élèves .

7h20 : Les internes doivent quitter l'internat pour se rendre au petit déjeuner.

A partir de 7h20, l'internat est fermé, les élèves veilleront donc à prendre toutes leurs affaires pour la journée.

17h25 : Fin des cours.

17h25-17h35 : Goûter

17h40: Appel des internes

17h40-18h50 : **Etude obligatoire** (dans les chambres pour les élèves de Terminale, en salle d'étude pour les autres).

Pendant cette heure d'étude, les élèves doivent être dans leur chambre, à leur bureau pour travailler, les radios et téléphones portables doivent être éteints.

Les déplacements sont interdits sauf autorisation exceptionnelle des surveillants.

18h50 : Tous les élèves doivent se rendre au réfectoire.

19h : Dîner

19h30 : Après le dîner, les élèves peuvent soit travailler dans leur chambre, soit regarder la télé, soit utiliser les jeux, soit accéder à la salle informatique.

Dès la sortie du self, les élèves doivent obligatoirement se rendre à l'internat, ils demanderont l'autorisation au M.I pour se rendre à la cabine téléphonique.

22h : 2ème appel obligatoire, extinction des feux (les douches et les déplacements entre les chambres sont rigoureusement interdits).

Pour toute dérogation concernant l'extinction des feux, une autorisation du M.I est obligatoire.

II-SALLE TV

Télévision - Ordinateur

L'accès à cette salle est soumis aux règles suivantes :

- 1 - Chaque élève doit avoir signé la charte de l'utilisateur du réseau informatique, du cartable virtuel et de l'internat.
- 2 - Pour utiliser les ordinateurs, l'élève devra auparavant s'inscrire sur un cahier prévu à cet effet.
- 3 - Il est interdit d'installer tout nouveau logiciel quel qu'il soit sans autorisation des C.P.E .
- 4 - La connection à tout site de discussion, rencontre ou autre chate-line par internet est formellement interdite.
- 5 - La priorité pour l'utilisation des ordinateurs est donnée aux élèves qui souhaitent travailler (mémoires, rapports de stages, cv, cartable virtuel...)
- 6 - Horaires d'ouverture de la salle : 19h30-21h45.
- 7 - Une seule soirée télévision (au delà de 22h) est autorisée par semaine.

Exceptionnellement, les élèves ayant des rapports de stage à rédiger pourront accéder à la salle informatique pendant l'heure d'étude.

En cas de non respect du présent règlement, l'élève pourra se voir interdire l'accès à la salle.

III-CONSIGNES GENERALES

Il est recommandé aux internes de se munir d'un cadenas (de préférence à code) afin de verrouiller leur armoire ; il est conseillé de **ne pas apporter d'objet de valeur.**

Il est interdit :

- 1 - d'utiliser des radios dans les chambres pendant l'étude obligatoire ainsi que des téléphones portables et des ordinateurs. La radio est tolérée à faible volume le reste du temps.
- 2 - d'apporter à l'internat des radiateurs.
- 3 - de consommer de **la nourriture dans les chambres.**
- 4 - d'afficher des posters sans autorisation.
- 5 - d'être en possession d'un **ordinateur portable**

La mixité dans les chambres est rigoureusement interdite et pourra entraîner la perte du bénéfice de l'internat.

IV-HYGIENE

Il est conseillé de porter des pantoufles à l'internat.

Il est demandé aux élèves :

- 1 - de ne rien laisser trainer dans les chambres (chaussures, cahiers, sacs,etc..) afin de faciliter le ménage.
- 2 - de faire les lits correctement.
- 3 - d'éteindre les lumières.
- 4 - de jeter les papiers ou autres dans les poubelles prévues à cet effet.
- 5 - d'enlever les cheveux, cotons, etc... à l'écoulement des lavabos et des douches. Les savons et les shampooings devront être rangés dans les armoires.

Chaque vendredi matin, les élèves veilleront à défaire leurs lits, ranger leurs couvertures et leur dessus de lits, fermer les fenêtres et les stores. Ils devront déposer leurs sacs dans la salle prévue à cet effet.

V-SANTE

En aucun cas, l'élève ne peut quitter l'internat sans autorisation.

Il doit en demander l'accord au C.P.E 24 h à l'avance par lettre écrite des parents.

- En cas d'absence de professeurs ou lors de circonstances particulières, les parents devront contacter les C.P.E pour l'autorisation de sortie.
- Pour les élèves pratiquant une activité à l'extérieur de l'établissement, une autorisation écrite des parents et une attestation du club devront être fournies en début d'année.
- Pour les sorties du mercredi après-midi, une autorisation devra être signée par les parents.

En cas de non respect des règles citées, l'élève interne pourra être sanctionné et perdre le bénéfice de l'internat.

Il est interdit de consommer des produits illicites et de l'alcool.

Au cas où un élève introduirait ou consommerait ces produits à l'internat ainsi que dans l'établissement, la famille en sera immédiatement avisée et l'élève sera exclu tout de suite de l'internat.

Le respect de toutes ces mesures facilitera la vie en communauté au sein de l'internat.

Date et signature des parents

Date et signature de l'élève interne